



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 22 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Broye, régulièrement convoqué le quinze septembre s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-François ALUZE.

Etaient présents :

Mmes FORTIN Hélène, LUTZ Elodie, VACANTE Mireille. Mrs ALUZE Jean-François, BOURGEOIS Didier, LAROCHE Wilfried, LOUIS Michel, SEGUIN David et VILLIER Michel.

Etaient excusés : Mmes GRAS Myriam, MICHAUD Nathalie, PRIEUR Julie, Mrs MOURON Bruno et LEGRAND Quentin

Ont donné pouvoir : Mr LEGRAND Quentin à Mr SEGUIN David, Mme MICHAUD Nathalie à Mr ALUZE Jean-François, Mme PIEUR Julie à Mme FORTIN Hélène, Mme GRAS Myriam à Mme LUTZ Elodie

Mme Hélène FORTIN est désignée **secrétaire de séance**

Ordre du jour de la séance

Projet Eolien

RPQS Assainissement 2021

Rapport final de la CLECT 2022

Fonds de concours 2022

Salle des fêtes : tarifs et utilisation hivernale (+ demande location tarif habitant)

Questions diverses

Remboursement Groupama et Véolia

Candidature spontanée

Communications diverses

Le compte-rendu de la réunion de Conseil municipal du 23 juin n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité

Etude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société BayWa r.e. France pour la réalisation d'un parc de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de Broye.

La société BayWa r.e. France, dont le siège social est situé à PARIS, développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens sur le territoire français. Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune de Broye et a identifié un secteur présentant un potentiel de développement éolien. Elle a ensuite proposé au Conseil Municipal de réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Ce projet consisterait - en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur - à implanter un parc éolien dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Une réunion d'information a été organisée lors d'un précédent conseil municipal portant sur l'étude ayant permis d'identifier le secteur d'implantation.

Une note explicative de synthèse a été adressée aux conseillers municipaux avec la convocation 5 jours francs avant la réunion du Conseil Municipal.

La société BayWa r.e France propose de réaliser ou faire réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien (démarches foncières, campagne de mesure du vent au moyen d'un mât de mesure, études environnementales, études techniques, accès).

Les études, le montage du projet et les demandes administratives associées seront portés par la société ou une société de projet dédiée et n'entraîneront aucun engagement financier pour la commune.

Une réunion publique a été organisée à la salle des fêtes le 19 septembre.

La parole est donnée aux conseillers :

Wilfried LAROCHE juge la réunion publique et l'échange avec la population très constructif, cela a permis de connaître l'avis des habitants sur le sujet.

Hélène FORTIN souligne les échanges intéressants mais regrette que les participants qui étaient plutôt intéressés par le projet n'ont pas osé s'exprimer.

Jean-François ALUZE a été contacté par plusieurs habitants du secteur de Chapey, très inquiets par le projet.

Michel LOUIS fait remarquer que les opposants au projet était plus nombreux que les personnes favorables.

Le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (7 voix CONTRE, 5 voix POUR et 1 ABSTENTION),

DECIDE d'émettre un avis **défavorable** au lancement de l'étude pour une implantation d'un parc éolien sur la commune de Broye.

RPQS Assainissement 2021

Le Maire rappelle que le rapport annuel sur le service de l'assainissement collectif pour l'année 2021 a été envoyé en amont aux conseillers municipaux.

Une présentation succincte est faite et après échange, il est adopté à l'unanimité.

Rapport final de la CLECT 2022

Jean-François ALUZE expose le rapport envoyé au préalable aux conseillers.

Il fait noter une diminution des attributions de compensation soit 22 403,80 € pour 2021, résultat du transfert de compétences au cours de l'année 2021.

Les conseillers adoptent à l'unanimité le rapport de la CLECT

Fonds de concours 2022

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2021 relative à l'approbation du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal et de son Règlement d'intervention et la notification de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en date du 29 juillet 2022 relatif à la répartition du reversement du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres pour l'exercice 2022, les conseillers municipaux décident de retenir comme éligible au fonds de concours de la CCGAM la rénovation du

terrain de tennis et sollicitent le fonds de concours auprès de la CCGAM pour un montant de 3 025,85 € (au maximum égal à la moitié du "reste à charge" de la Commune).

Salle des fêtes

Le Maire soumet à l'assemblée la révision des tarifs de location de la salle des fêtes.

Il fait état d'une augmentation du prix du gaz de + 166 % sur l'année.

Ainsi, afin de limiter les dépenses d'énergie, il est proposé de répercuter la consommation d'électricité et de gaz sur les locations en procédant à un relevé des compteurs avant et après chaque manifestation.

Il est évoqué également de fermer la salle des fêtes pendant la période hivernale et de proposer aux associations d'organiser leurs réunions et assemblées générales dans la salle de réunion de la mairie.

Didier BOURGEOIS est pour la fermeture de la salle de décembre à mars, Wilfried LAROCHE demande la répercussion de la consommation d'énergie sur le prix de location et Elodie LUTZ est favorable à la fermeture de la salle des fêtes avec la mise en place des relevés de compteur.

Michel LOUIS est favorable aussi à cette proposition mais déplore la diminution de l'animation sur la Commune.

Les conseillers votent à l'unanimité les tarifs de location pour 2022 en ajoutant aux tarifs été 2021 la consommation d'électricité et de gaz.

Il est souligné que pendant la période hivernale, les locations déjà consenties, le repas des Cheveux Blancs et les réunions mensuelles de l'Amicale des Retraités seront maintenues.

Les conseillers donnent une suite défavorable à une demande de location au tarif habitant de la commune à une personne qui travaille sur Broye.

Questions diverses

Les conseillers acceptent la somme de 59,52 € proposée par Véolia suite à la démolition des anciens WC publics et à la suppression du compteur d'eau.

Ils acceptent de la compagnie d'assurance GROUPAMA plusieurs remboursements, à savoir :

- 374 €, en remboursement du sinistre survenu sur l'alarme de la salle de découverte
- 300 €, en remboursement des frais d'expertise pour le mur du cimetière
- 173,78 €, en remboursement de la cotisation annuelle pour le tracteur vendu en juillet dernier.

Les conseillers décident de ne pas répondre favorablement à une candidature spontanée pour le poste (déjà occupé) d'agent d'entretien à la salle des fêtes.

Les travaux de réfection du court de tennis sont maintenant achevés et en cours de séchage. Le traçage des lignes aura lieu prochainement. L'entreprise réalisera en même temps les lignes du terrain de basket.

Suite à l'effondrement du faux plafond de l'école maternelle, une réunion d'expertise est organisée lundi 26 septembre.